

Greffes d'organes et de tissus, en Algérie

Près de 700 greffes d'organes et de tissus, dont 416 greffes de cornées, ont été effectuées, en 2018, en Algérie, a révélé, à Alger, Sidi-Ahmad Faraoun, spécialiste à l'Agence nationale des Greffes (ANG).

Selon ce bilan actualisé recensant les greffes d'organes et de tissus réalisées, en Algérie, ces 3 dernières années, il ressort que 416 cornées ont été greffées en 2018, contre 217 en 2017 et 352 autres en 2016. S'agissant des greffes rénales, 268 ont été effectuées en 2018, 251 en 2017 et 244 autres en 2016, tandis qu'il a été dénombré 7 greffes hépatiques en 2018, contre 9 en 2017 et 3 en 2016. Pour ce qui est des cellules souches, un total de 330 greffes a été réalisé en 2018, 294 en 2017 et 265 autres en 2016, a indiqué

M. Faraoun, précisant l'existence d'une banque de sang placentaire, dont 750 unités ont été conservées en 2018.

Concernant les centres de prélèvements et de greffes existant sur le territoire national, 14 sont dédiés aux greffes rénales, 3 aux greffes hépatiques, 14 aux greffes de tissus et cornées, 5 autres aux transplantations des cellules souches et enfin, 14 centres ont été mis en place, en prévision des prélèvements sur donneurs décédés.

Le représentant de l'Agence des greffes s'est, par ailleurs, félicité de ce que cette dernière dispose, pour la première fois, du nombre exact de greffons fonctionnels, lequel s'élevait, à fin 2018, à 1552 alors que

23.798 insuffisants rénaux se trouvent encore sous dialyse et 757 en attente d'être greffés. Tout en rappelant qu'il n'existe pas encore de prélèvements sur personnes décédées, M. Faraoun a fait, également, savoir que le pays ne dispose pas de « banque de tissus », mais qu'un projet, dans ce sens, sera réalisé dans le secteur public. « Ne seront autorisés, pour les prélèvements et greffes, que les établissements de santé disposant des conditions médico-techniques précises et d'un cahier de charges extrêmement précis, qui sera géré par un arrêté, qui est en cours d'élaboration », a-t-il conclu, avant de souligner que les prélèvements d'organes et autres tissus ne s'effectuent pas dans le secteur privé ■

